

Plainte pour coup et blessure

Par lilouchou, le 25/01/2013 à 02:49

Bonjour,

Voilà suite à une petite altercation par texto, je me suis rendue chez une connaissance pour m'expliquer. A peine ouvert la porte je n'ai pas eu le temps de dire un mot, qu'elle m'a frappé au point que j'en ai saigné du nez.

Jene sais pas si je dois porter plainte ou pas. Ne pas le faire est un signe de faiblesse et lui prouve qu'elle a eu raison mais j'ai peur des démarches qu'il y a à suivre.

Je suis allais à l'hopital pour faire constater mon agression et ils m'ont remis un certificat.

Comment va se passer la suite si je porte plainte ? (pas de blessure grave)

Merci beaucoup

Par allumette, le 25/01/2013 à 16:17

Bonjour,

Cela dépendra du nombre de jours d'incapacités temporaires de travail... Selon le cas, il s'agira d'une contravention ou d'un délit, avec les conséquences que cela implique ensuite...